

COMMUNE DE CHOISIEL (Yvelines)

COMMUNE DES MOLIERES




Commune de Pecqueuse

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle 1/5000e

6.1 Plan de zonage

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2014

- Limite de zone
- 1 Emplacement réservé (art.L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé (art.L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à préserver (art.L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à préserver (art.L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)
- Limite de 50 m des lisières de massifs boisés en dehors des sites urbains constitués (application du SDRIF 2013)

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'urbanisme

N°	AFFECTATION	SURFACE/ZONE SURFACE/PARCELLE (en m²)	BENEFICIAIRES	PARCELLES
1	Chemin Vert Sentier piétonne	336/2878 41/47 6/505 700/2835	Commune	B 340 B 341 B 235 B 233
2	Mise en valeur de la place (Centre bourg)	250/250	Commune	B 216
3	Mise en valeur d'une mare (au hameau de Villevert)	1312/68050	Commune	ZE 30
4	Préservation d'un puits ancien (au hameau de Villevert)	387/1419	Commune	C 163
5	Création de la nouvelle station d'épuration	12 365	Commune	ZD 1 ZD 2 B 11 (en partie) B 279 (en partie)
6	Réalisation de boucles de randonnée	Total de 5 627 mètres linéaires (soit 16 886 m² pour un chemin de 3m de large)	Commune	